Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260201CCAS-DE

202602-01CCAS

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 Février, à 17 heures, le CCAS de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Président du CCAS de CAVAN.

Membres en exercice : 9

Présents : 6 : Maurice OFFRET, Président, Magali BODEREAU, Vice-Présidente, Catherine DENIS, Membre, Didier NEVEUX, Membre, Maryvonne GUILLOU, Membre, Marie-Paule KERAMBRUN, Membre

Procurations : 2 : Lydie LE FLOCH à Catherine DENIS, Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absents : 1 : Michel NICOLAS

Ne prend pas part au vote : Maurice OFFRET

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Catherine DENIS

Objet : Approbation du compte financier unique du budget 2025 CCAS

Monsieur Le Président présente le Compte financier Unique 2025 rassemble le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur Le Président propose de désigner Madame Magali BODEREAU, en sa qualité de vice-présidente pour présider la séance.

Madame Magali BODEREAU, présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS dressé par Monsieur Maurice OFFRET, Maire, et Monsieur Didier TASSET, comptable de la collectivité.

Présentation générale du CFU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	8 225,81	8 225,81
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	8 197,81	8 197,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	8 630,00	8 630,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	7 507,08	7 507,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	690,73	690,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	404,19	404,19
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	1 094,92	1 094,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	1 094,92	1 094,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur Maurice OFFRET, Président, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de voter

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260201CCAS-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-01CCAS

Le Conseil d'Administration :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget CCAS de CAVAN ci-dessus présenté

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du CCAS pour l'exercice 2025

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- **D'adopter** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

- **De constater** les identités de valeurs avec les indications du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à 7 voix pour :

- **Adopte** le compte financier unique 2025, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Catherine DENIS

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Vice-Présidente,

Magali BODEREAU

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État